

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF505

présenté par
M. Cernon, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	3 000 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	3 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	3 000 000 000	3 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, il est proposé d'engager un véritable plan de relance en faveur du transport ferroviaire en investissant 3 milliards d'euros supplémentaires par an dans la régénération du réseau ferré, sa modernisation et le renouvellement du matériel roulant. Il s'agit d'un amendement d'appel visant à souligner que les fonds dédiés au transport ferroviaire sont à ce jour insuffisants. L'ancien président de la SNCF Jean-Pierre Farandou avait évalué, en juillet 2022, un besoin d'investissement dans le transport ferroviaire à 100 milliards d'euros supplémentaires sur 15 ans (soit plus de 6,5 milliards par an) – pour lequel l'État pourrait contribuer à hauteur de 50 % – afin de participer activement à la décarbonation des transports en doublant la part modale du train.

Le présent amendement prévoit à cette fin d'abonder de 3 milliards d'euros en CP et en AE l'action 41 Ferroviaire du programme 203 Infrastructures et services de transports. Les règles de recevabilité obligent à gager la mesure par un transfert de crédits provenant d'autres programmes de la mission. Il est proposé de gager la mesure par la fermeture de 3 milliards d'euros en CP et en AE sur l'action 09 Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale du programme 345 Service public de l'énergie.